

Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - GBM

Recueil des Actes Administratifs du mois d'octobre 2021

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de GBM) peuvent être consultés au siège de GBM (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet de Grand Besançon Métropole : <https://www.grandbesancon.fr/>

Délibérations

Conseil communautaire

Séance du jeudi 7 octobre 2021 2 à 12

Arrêtés


Juridique

DAG.21.08.A25 07/10/2021 Délégation de signature aux agents du Pôle Gestion -
Modification de l'arrêté DAG.20.08.A17

13 à 15

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :</p> <p><i>15 octobre 2021</i></p>	<p>Séance du Jeudi 7 Octobre 2021 qui s'est déroulée à la CCI du Doubs</p>	<p>Visé par : Le Chef de service Gestion des Assemblées Benjamin MARQUET</p> 
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 7 Octobre 2021 à 18 heures 38 à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 28/06/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Françoise PRESSE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 28/06/2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.2 - Installation de nouveaux conseillers et désignation dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte de l'installation de Mme Karine DENIS-LAMIT en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon ;
- prend acte de l'installation de M. Anthony NAPPEZ en qualité de Conseiller Communautaire et Conseiller Communautaire Délégué représentant la commune des Auxons ;
- désigne M. Maxime PIGNARD comme membre de la Commission 7 « Proximité, santé, culture et sports » ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT comme membre de la Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations » ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ comme membre de la Commission 4 « Transition énergétique et écologique, qualité du cadre de vie et développement durable » ;

- désigne M. Anthony NAPPEZ comme membre de la Commission 8 « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT pour représenter GBM au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
- désigne Mme Myriam LEMERCIER pour représenter GBM à la Société d'Economie Mixte LOGE.GBM ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à l'Association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur « AMORCE » ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à France Urbaine ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'énergies du Doubs – SYDED ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Schéma régional des carrières ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM au Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets – SYBERT ;
- désigne M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à la Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon ;
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT et M. Anthony NAPPEZ pour représenter GBM à l'Etablissement public foncier du Doubs BFC ;
- prend acte du changement suivant : Mme Françoise PRESSE devient titulaire et M. Aurélien LAROPPE devient suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.5 - Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait appliquer l'article 22 du Code des Marchés Publics 2006 (aujourd'hui abrogé),
- modifie la liste des membres composant la Commission d'Appel d'Offres de Grand Besançon Métropole en prenant acte de la démission de M. Serge RUTKOWSKI et en désignant M. Jacques ADRIANSEN comme membre titulaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.6 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Anthony NAPPEZ comme représentant de Grand Besançon Métropole à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en remplacement de M. Serge RUTKOWSKI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.7 - Election d'un membre du Bureau

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Sadia GHARET et M. Nathan SOURISSEAU comme scrutateurs. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110

Bulletins blancs : 11

Bulletins nuls : 2

Suffrage exprimés : 97

Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

Monsieur Anthony NAPPEZ : 95 voix

Monsieur Didier PAINEAU : 1 voix

Monsieur Jacques ADRIANSEN : 1 voix

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare Monsieur Anthony NAPPEZ, élu membre du Bureau, 17e Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1er tour de scrutin.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.8 - Décision modificative n°2 de 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport ;
- l'attribution d'un ajustement technique de 26 305 € de Dotation de Solidarité Communautaire relatif à la gare TGV des Auxons à compter de 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 9 Conseillers intéressés : 0

↳ R.9 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme « Aides à la pierre déléguées ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 81 357 € ;
- fixe le montant de la Dotation de solidarité communautaire 2021 à 4 204 380€.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administrative principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du Personnel ;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de rédacteurs (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du personnel et de la Direction Santé au Travail et Suivi Social ;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de Professeur d'Enseignement Artistique, grade de référence Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- se prononce favorablement sur le transfert d'un emploi d'ingénieur en chef du Budget Annexe des Déchets vers le Budget Principal de GRAND BESANCON METROPOLE ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.12 - Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de l'opérateur ;
- valide les modalités d'attribution de la participation de l'employeur définies dans le rapport ;
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer la convention de participation avec l'opérateur retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.13 - Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS ;
- autorise Monsieur le premier Vice-Président à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.14 - Renouvellement de la convention de gestion des archives GBM-Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion des archives entre GBM et la Ville de Besançon,
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.15 - Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente à signer la convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.16 - Campus Bouloie-Temis- Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modifications apportées à la convention de financement initiale relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- approuve l'avenant n°1 à la convention de financement relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention de financement sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.17 - Campus Bouloie-Temis – Centre d'Hébergement Sécurisé des Infrastructures Numériques - Convention de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le co-financement apporté par GBM à hauteur de 715 302 euros sur l'opération détaillée dans le rapport ;
- approuve la convention de financement correspondante ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention de financement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.18 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société MED INN PHARMA ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société ALPHA ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.19 - Actions recherche et innovation- soutien au fonctionnement du pôle des Microtechniques pour l'année 2021

Mme Frédérique BAEHR, et MM. Benoît VUILLEMIN, Sébastien COUDRY et Nicolas BODIN (2), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2021 ;
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

↳ R.20 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention de l'ANCT à Grand Besançon Métropole à hauteur de 100 000 euros sur 2021 et 2022 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.21 - Soutien Grand Besançon Métropole à l'évènement organisé par EBRA MEDIAS - projet de partenariat dans le cadre des rendez-vous de l'emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à EBRA EVENTS à hauteur de 25 000 € pour l'organisation du Forum de l'Emploi, de la formation et de l'orientation ;
- approuve la convention de partenariat correspondante ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.22 - Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement du solde d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la perception d'une subvention de 27248,90 € versée par la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R.23 - Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la dotation Politique de la Ville ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat ;
 - o signer la présente convention ;
 - o signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.24 - Projet de transformation du foyer de travailleurs migrants Trépillot

Mme Anne VIGNOT et M. Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'attribution et de versement des aides mentionnées dans le rapport pour un montant de 236 000 € à ADOMA dans le cadre du projet de transformation du foyer de travailleurs migrants de Trépillot ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions d'attribution de subvention afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

↳ R.25 - Avenant à la convention cadre de territoire entre Grand Besançon Métropole et Action

Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention cadre de territoire entre Action Logement et Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer l'avenant à la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.26 - Opération de Revitalisation de Territoire : Avenant n°3

Mme Anne VIGNOT, MM Gabriel BAULIEU et Aurélien LAROPPE, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu de :
 - l'avenant n°3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;
 - l'avenant n°1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer :
 - l'avenant n°3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole ;
 - l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

↳ R.27 - Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (dit permis de louer) sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Besançon et de l'OPAH du centre-bourg de Saint-Vit.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration du régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location en application des modalités détaillées dans le rapport sur les villes de Besançon et de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.28 - GeMAPI - Convention avec le SMAMBVO - Programme 2021 d'interventions sur les affluents de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec le SMAMBVO, en 2021, pour des interventions sur les affluents de l'Ognon présents sur le territoire de GBM ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 0

↳ R.29 - GeMAPI - Convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.30 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune d'Avanne-Aveney - Création d'un nouveau cimetière - Lancement d'une procédure d'expropriation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de création du nouveau cimetière d'Avanne-Aveney tel que défini dans le rapport sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir :
 - la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du cimetière et des acquisitions utiles à sa réalisation,
 - la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet,
 - le constat d'urgence à prendre possession des biens expropriés,
 - le cas échéant, toutes autres autorisations et procédures réglementaires qui s'avèreraient indispensables à la création du nouveau cimetière (en vertu d'autres législations en vigueur), notamment la mise en compatibilité du PLU ;

- autorise Mme la Présidente à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique et la procédure d'enquête parcellaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.31 - Compétence cimetières et crématoriums - Commune de Serre les Sapins - Extension du cimetière - Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du cimetière de Serre-les-Sapins tel que défini dans le rapport sur le territoire de la commune de Serre-les-Sapins ;
- autorise Mme la Présidente à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir l'autorisation préfectorale, prévue à l'article L. 2223- 1 du code général des collectivités territoriales, prise après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.32 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

Mme Anne VIGNOT, M. Nicolas BODIN (2) et M. Aurélien LAROPPE, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

↳ R.33 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours à la commune de Chemaudin et Vaux et Marchaux-Chaudefontaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets de la commune de Chemaudin et Vaux et Marchaux-Chaudefontaine ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 22 770 € à la commune de Chemaudin et Vaux, pour la réhabilitation de l'ancienne mairie ;
 - 18 375 € à la commune de Marchaux-Chaudefontaine, pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la cantine scolaire ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.34 - Rapport d'activité 2020 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2020 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

↳ R.35 - Rapport annuel des lignes périurbaines du réseau Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel des lignes périurbaines du réseau Ginko.

↳ R.36 - Remplacement des anciennes bornes d'informations voyageurs sur le réseau GINKO - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne et à signer l'éventuelle convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.37 - Fourniture d'écrans d'informations pour les besoins du transport urbain Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne et à signer l'éventuelle convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.38 - Convention avec le Département du Doubs pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance des aménagements cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.39 - Eclairage public - Programme complémentaire de travaux 2021 - demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'Etat, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.40 - Convention pour participation financière de l'entreprise EUROVIA aux travaux de GER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec la société EUROVIA ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention évoquée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.41 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité rue d'Ougney sur la commune de Saint-Vit Antorpe (RD 16)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la RD 673 – Boulevard de la gare à Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.43 - Actualisation de la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention à intervenir ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.44 - Actualisation de la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-bourg sur la commune de Byans-sur-Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.45 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de rénovation le long de la RD 332 sur la commune de Rancenay

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention jointe en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.46 - Occupation, travaux et entretien du domaine public routier national en agglomération - Communes de Beure et Larnod

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec l'Etat et les communes afin d'assurer la gestion, l'entretien des ouvrages sur le réseau routier national en agglomération définis dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.47 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley Les Vignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant l'intégralité de la zone 1AUa sur la commune de Pouilley-les-Vignes pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.48 - Commune de Roche Lez Beaupré - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Roche-lez-Beaupré,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Roche-lez-Beaupré dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.49 - Compétence ZAE : financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction. Convention de fonds de concours avec la commune de Miserey-Salines

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement des travaux de requalification du chemin des Trois Croix indispensables à la réalisation des projets immobiliers en cours ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de fonds de concours avec un financement communal à hauteur de 50% calculé sur le coût net HT du montant des travaux ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 3 Conseillers intéressés : 0

↳ R.50 - Dématérialisation des ADS : mise à disposition d'un téléservice "Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme" (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et déclaration d'intention d'aliéner ;
- approuve les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce téléservice définies dans la pièce jointe au rapport (annexe 1) ;
- se prononce favorablement sur la mise à disposition de ce téléservice à l'ensemble des communes de GBM, et sur les conditions de fonctionnement du dispositif pour les communes adhérentes au service ADS ;
- approuve la convention de mise à disposition de ce téléservice annexée au rapport ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à demander les subventions relatives à la mise en place dudit téléservice ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des autorisations d'occupation du sol et déclaration d'intention d'aliéner.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.51 - Investigations multi-réseaux enterrés par méthodes non intrusives ou par sondages destructifs – autorisation de signature de l'accord cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à la réalisation de prestations d'investigations multi-réseaux enterrés ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.52 - CRR - Convention triennale d'objectifs entre l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) et le Conservatoire de Grand Besançon Métropole

M. Anthony POULIN, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre l'ESM et le Grand Besançon Métropole ;
- se prononce favorablement sur la convention triennale d'objectifs relative à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté 2021- 2023 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1

↳ R.53 - CRR- Convention de partenariat Pass Culture

M. Anthony POULIN, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre la société PASS CULTURE et le Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1

↳ R.54 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 254 000€ à la Ville de Besançon pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation qui, en cas d'accord, sera prélevé sur la ligne de crédit 204-95-2041411/41080 ;
- autorise Madame la Présidente à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.55 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.56 - Plan d'actions 2021 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du programme durant l'année de transition ;
- approuve la convention de partenariat annexée au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention annexée au rapport,
 - signer les documents relatifs à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.57 - Autorisations de sollicitation de subventions pour le renouvellement du Feeder et de conduites de distribution d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- procède au renouvellement de feeder de Montfaucon ;
- prend en charge le financement de la part résiduelle de cette opération ;
- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs ;
- signe tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.58 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.59 - Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Poursuite du remboursement par GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le remboursement aux communes par Grand Besançon Métropole (budgets annexes eau et assainissement) dans les conditions énoncées dans le rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à mandater sur les budgets annexes Eau et Assainissement les sommes correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Date de début d'affichage : 08/10/2021

Date de fin d'affichage : 08/11/2021

DAG.21.08.A25

OBJET : Délégation de signature aux agents du Pôle Gestion – Modification de l'arrêté DAG.20.08.A17

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-4-2 et R.5211-9,
Vu la délibération du Conseil de communauté portant délégation à la Présidente pour accomplir certains actes de gestion courante,
Vu l'arrêté DAG.20.08.A17 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de signature aux agents du Pôle Gestion,
Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté DAG.20.08.A17 du 23 juillet 2020,
Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale le bon fonctionnement des services,
Considérant que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service pour l'exercice des missions qui leur sont confiées,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre de leurs fonctions, délégation de signature est donnée aux agents du Pôle Gestion listés dans le tableau figurant à l'article 2, pour les actes et décisions relevant exclusivement de leur domaine de compétence, détaillés ci-après :

Type de délégation	Contenu de la délégation
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - les courriers de demande de précisions administratives ou techniques hors commande publique, - les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision, - les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus, - les comptes rendus des entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité, - les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence, - la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
Groupe 2	En matière de commande publique : toutes correspondances, actes et documents à portée strictement administrative et n'emportant pas décision, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics et des contrats de concession, quel que soit le montant et la procédure
Groupe 3	En matière de commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics d'une valeur HT inférieure à la somme mentionnée dans le tableau de l'article 2 - les bons de commandes d'une valeur HT inférieure à la somme mentionnée dans le tableau de l'article 2 relatifs aux marchés et accords-cadres - les marchés subséquents d'une valeur inférieure HT à la somme mentionnée dans le tableau de l'article 2
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> - les courriers urgents portant sur la mise en œuvre des dossiers de demandes de subventions par la Ville ou de paiement de ces dernières, - la certification d'états récapitulatifs et autres courriers relatifs à des subventions, - les actes liés à la gestion quotidienne de la trésorerie et les admissions en non-valeur, - les actes liés aux opérations relatives aux obligations fiscales en matière de taxe sur la valeur ajoutée, - les actes liés aux opérations d'emprunt,



	- les demandes de tirage et de remboursement sur la ligne de trésorerie
Groupe 5	- les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes, - les visas ordonnateur sur les procès-verbaux, notamment relatifs aux contrôles de régies et aux mises à dispositions de biens, - les ordres de paiement et de versement, - les certificats administratifs, les autorisations de poursuite données au comptable
Groupe 6	Les demandes de tirage et de remboursement sur la ligne de trésorerie
Groupe 7	La validation électronique des comptes de gestion dans l'application CDG-D

Article 2 : Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, dans les limites suivantes :

Direction / Service	Fonction	NOM Prénom	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7
Finances	Adjointe au DGAS et Directrice Finances	FOURNIER Anne-Laure	X	X	15 000 €	X	X	X	X
Finances / Pilotage, contractualisation et subventions	Directeur adjoint Finances et Chef de service	VALLET Philippe	X	X	15 000 €	X	X	X	
Finances / Exécution	Chef de service	THOMAS Delphine	X	X			X		
Performance et Conseil de gestion	Directeur	ROBERT Mathias	X	X	15 000 €				
Performance et Conseil de gestion / Performance	Chef du service	GUILLEMIN Serge	X	X	5 000 €				
Systèmes d'Information (DSI)	Directeur	CACHOT Pierre-Yves	X	X	50 000 €				
Systèmes d'Information (DSI)	Directeur-adjoint	MERCIER Alain	X	X	50 000 €				
DSI / Administration	Chef de service	HUBLITZ Laurent	X	X	5 000 €				

Article 3 : La présente délégation s'exerce de façon prioritaire par le 1^{er} niveau de la chaîne hiérarchique disposant d'une délégation de signature dans le domaine concerné (chef de service ou directeur le cas échéant). En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité, la délégation s'exerce en suppléance par l'échelon hiérarchique supérieur.

Article 4 : M. ROBERT Mathias et M. HANTZ Didier sont désignés comme représentants de la Maire au sein des assemblées et conseils syndicaux de copropriétés dans lesquels siège Grand Besançon Métropole et sont autorisés à signer les procès-verbaux afférents à ces instances.

Article 5 : L'arrêté DAG.20.08.A17 du 23 juillet 2020 est abrogé.

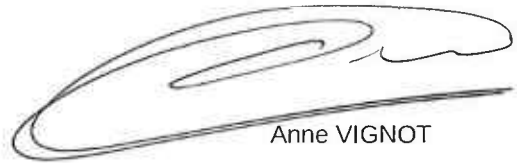


Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège du GBM,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,

Besançon, le 07 OCT. 2021
La Présidente



Anne VIGNOT

Date de début d'affichage :

Date de fin d'affichage :

